

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DFPE 98** Subventions (3 583 705 euros), prorogations et avenants n°1, 2 et 3 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10ème pour ses 16 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 3 janvier, 6 avril 2017 et 29 novembre 2018 par l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) et la Ville de Paris ;

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

## Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des conventions et des avenants n°1,2 et 3 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) ayant son siège social 10 rue Lancry 10ème, pour l'attribution de 16 subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association le 3 janvier et 6 avril 2017 et 29 novembre 2018.

Article 2 : Une subvention de 214 423 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 32, rue Petites Écuries 10e (n° SIMPA 20597 – n° dossier 2019-06709).

Article 3 : Une subvention de 182 917 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 30, rue de Saint Quentin 10e (n° SIMPA 20597 – n° dossier 2019-06710).

Article 4 : Une subvention de 188 935 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 143, quai de Valmy 10e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-01851).

Article 5 : Une subvention de 131 126 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 129/131, rue du Faubourg du Temple 10e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-06721).

Article 6 : Une subvention de 45 295 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 34A rue des Vinaigriers 10e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-).

Article 7 : Une subvention de 291 884 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 25, rue Léon Frot 11e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-06720).

Article 8 : Une subvention de 102 940 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou son établissement situé 226 boulevard Voltaire 11e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-).

Article 9 : Une subvention de 425 068 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou son établissement situé 30 rue Victor Chevreuil 12e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-06711).

Article 10 : Une subvention de 396 627 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou son établissement situé 36, rue de Picpus 12e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-06712).

Article 11 : Une subvention de 301 681 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 211, boulevard Vincent Auriol 13e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-06713).

Article 12 : Une subvention de 233 417 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 80, rue de la Colonie 13e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-06714).

Article 13 : Une subvention de 231 059 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 12, rue Jacquemont 17e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-06717).

Article 14 : Une subvention de 232 948 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 154 bis, rue de Saussure 17e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-06716).

Article 15 : Une subvention de 207 626 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 2, rue Albert Roussel 17e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-06715).

Article 16 : Une subvention de 205 714 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 96, boulevard de la Chapelle 18e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-06718).

Article 17 : Une subvention de 192 045 euros est allouée à l'association La Maison Kangourou pour son établissement situé 13/15, rue de l'Ourcq 19e (n° SIMPA 20597 – n° dossier : 2019-06719).

Article 18 : La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subvention aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**